

## Conseil Municipal du jeudi 20 mai 2021 à 20 heures 30 à la Salle LAN INISAN.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 20 mai à 20 heures 30 à la Salle Lan Inisan, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Jean-Luc PEDEN (arrivé en cours de séance à la question 7) qui a donné pouvoir à Laurence RAMONÉ et de Valérie LE SAINT qui a donné pouvoir à Yolande RIOU.

Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de :

- **Restauration de l'église : attribution des marchés et demandes de subventions,**

À la suite d'un appel d'offres, les entreprises ont été désignées pour la réalisation des travaux de restauration de l'église :

	Montants Marchés	
	Montants HT	Montants TTC
LOT N°1a : ECHAFAUDAGES - <b>ENTREPOSE ECHAFAUDAGES</b>	176 995,00 €	212 394,00 €
LOT N° 1b: MACONNERIE - <b>GREVET</b>	425 501,07 €	510 601,28 €
LOT N°2 : CHARPENTE - <b>STRUCTURE BOIS</b>	71 675,40 €	86 010,48 €
LOT N° 3: COUVERTURE - <b>L'HOSTIS</b>	333 408,90 €	400 090,68 €
LOT N°4: ELECTRICITE - <b>CGV et CIEL</b>	63 269,53 €	75 923,44 €
LOT N°5 : CHAUFFAGE - <b>CGV et CIEL</b>	14 816,03 €	17 779,24 €

La première tranche est d'ores et déjà subventionnée par l'Etat pour 90 000 € dans le cadre du plan de relance. D'autres demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région (attendu : 75 000 €) pour la tranche 1 et auprès de l'État (DSIL) pour la 2<sup>nd</sup>e tranche.

- **Rénovation du bloc sanitaire du bourg : maîtrise d'œuvre et demande d'urbanisme :** Une mission de maîtrise d'œuvre a été commandée à Patrice Beyer pour la rénovation du Bloc sanitaire situé place de la Mairie pour un montant de 5 270.00 € HT.

Une déclaration Préalable a été déposée et transmise au service instructeur de Haut Léon Communauté.

- **Commande d'une passerelle :** Une passerelle en acier galvanisé a été commandée auprès de la société Avenir Inox de Plouescat pour un montant de 4 310.00 € HT. Elle remplacera la passerelle actuellement en place le long de l'ancienne ligne. L'installation sera réalisée par les services techniques.

- **Coffrets Billigs pour salle polyvalente :** 12 nouvelles prises ont été installées par la société ABALLEA Elec de Tréfléz pour un montant de 6 628.00 € HT.

- **Main courante terrain de foot :** Une nouvelle main courante en acier galvanisé plastifié a été commandée auprès de CAMMA sport & jeux pour un montant de 7 008.25 € HT.

- **Service eau : surpresseur :** une commande auprès de la société PREMEL CABIC de Plounevez-Lochrist a été passée pour la pose d'un surpresseur à Kersanton sur le réseau d'eau potable. Montant du marché : 47 195.81 € HT  
Une déclaration Préalable a été déposée et transmise au service instructeur de Haut Léon Communauté.  
Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

### 2. Attributions des forfaits scolaires 2020-2021

Marie-Pierre ABARNOU, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires propose au Conseil Municipal de :

- fixer le forfait scolaire à 827,81 € par élève pour l'école Sainte-Famille de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Le nombre d'élèves durant l'année scolaire 2020-2021 étant de 151 élèves, il sera versé la somme de 124 999,31 € en deux fois, soit 62 500 € en juillet et 62 499,31 € en septembre.

- de verser les participations suivantes aux écoles extérieures pour l'année scolaire 2020-2021 pour des enfants de PLOUNEVEZ-LOCHRIST comme suit :

- 4 200 € à l'école Diwan de LESNEVEN pour 6 élèves, soit 700 €/élève ;
- 1 400 € à l'école Diwan de SAINT POL DE LEON pour 2 élèves, soit 700 €/élève ;
- 2 430,08 € à la commune de LESNEVEN pour 4 élèves ;

**UNANIMITÉ**

### 3. Attribution des subventions communales

• <b>Associations sportives</b>	
Football Club Lanhouarneau Plounévez	5 500 €
Hermine Kernic Handball	5 200 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	200 €
Forme et bien-être	1 000 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	300 €
Association Sportive Voile Plouescat	300 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €
• <b>Associations culturelles, de loisirs et d'animations</b>	
Comité d'animations	2 300 €
• <b>Association de type amicales, club, etc.</b>	
UNC	325 €
1,2,3 Boutchous	300 €
Amicale des employés communaux	1 000 €
SNSM Plouescat	600 €
• <b>Établissements scolaires de la commune - Subvention sociale</b>	
Ecole Sainte Famille – OGEC	16 000 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
MFREO	10 000 €
• <b>Associations culturelles, de loisirs, d'animations</b>	
ACBL	1 100 €
• <b>Associations à caractère social hors canton</b>	
Croix Rouge Française - Landerneau	100 €
Vie Libre	600 €
ADAPEI	100 €
• <b>Associations d'utilité publique - Accompagnement entraide et solidarité</b>	
Bibliothèque sonore des donneurs de voix	50 €
ASAD	150 €
Rêves de clown	75 €
Enfance et Partage	50 €
• <b>Association d'utilité publique - Aide aux personnes en difficulté sociale</b>	
Secours Catholique - Quimper	100 €

UNANIMITÉ

### 4. Convention financière : stockage mobilier église

En raison des travaux de restauration de l'église débutant en juin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de stocker l'ensemble du mobilier hors l'église. Un accord a été trouvé pour la mise à disposition d'une partie d'un hangar agricole, pour un montant annuel de 500 €.

UNANIMITÉ

### 5. Décision budgétaire : durées d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle que les Services Eau et Assainissement collectif, Services Publics Industriels et Commerciaux, sont tenus d'amortir leurs biens. Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

#### SERVICE EAU

Compte	Catégorie	Durée
203	Frais d'études, insertions	5 ans
205	Logiciels	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
212	Aménagement de terrains, mise en place du périmètre de protection du captage d'eau	60 ans
213	Construction de bâtiments d'exploitation (château d'eau, station de traitement)	30 ans
2156	Installations de traitement de l'eau potable (Silo, Nitracycle...)	15 ans
2156	Matériels spécifiques d'exploitation (Pompes, appareils électromécaniques, compteurs sectoriels, surpresseur)	10 ans

2156	Canalisations d'adduction d'eau	40 ans
218	Véhicules	5 ans
218	Matériel divers, outillages	5 ans
218	Compteurs d'eau	5 ans
218	Mobilier de bureau	5 ans
218	Matériel informatique	5 ans

#### SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte	Catégorie	Durée
203	Frais d'études, insertions	5 ans
205	Logiciels	5 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
212	Aménagement de terrains, lagunes	60 ans
213	Construction de bâtiments d'exploitation (Station d'épuration)	30 ans
2156	Matériels spécifiques d'exploitation (Pompes, appareils électromécaniques, potences)	10 ans
2156	Canalisations d'assainissement	60 ans
218	Véhicules	5 ans
218	Matériel divers, outillages	5 ans
218	Mobilier de bureau	5 ans
218	Matériel informatique	5 ans

#### UNANIMITÉ

### 6. Éclairage public : horaires

Jean-Jacques RIOU, adjoint au Maire, rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de maîtrise de la consommation d'énergies. Le Conseil Municipal décide de reconduire les horaires d'éclairage public et maintenir l'interruption en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de Plounévez-Lochrist dans les conditions définies sur le tableau ci-dessous, il décide que dans le cadre du dispositif Ecowatt, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement.

Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF. Il charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Localisation	Extinction	Allumage
Centre Bourg	LMMJD : 23h30 VS : 1h15	6h30
Place de la Gare	0h	6h
Rue de Kerjean	23h30	6h
Terrain de Foot B et vestiaires	23h30	6h30
Salle Polyvalente - Bellevue	23h30	7h30
Cité de Kerever	22h30	6h
Rue des plages	22h	6h30
Rue et Cité des rosiers	22h30	LMMJV : 6h30 SD : 7h30
Rue du closmeur	22h30	LMMJV : 6h30 SD : 7h30
Rue de croazou	23h30	6h30
Hameau de Lescoat	22h30	LMMJV : 6h30 SD : 7h30
Rue de Pont ar Rest	23h30	6h
Maison de l'enfance	22h	6h30
Rue de Kerscao	22h30	6h30
Lochrist	23h30	6h30
Hameau de Kerjean	23h30	6h30
Rue de l'Arvor	22h	6h30

#### UNANIMITÉ

## **7. Haut Léon Communauté : Rapport d'activités 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité des services de Haut Léon Communauté pour l'année 2020.

## **8. Haut Léon Communauté : Loi d'Orientation sur les Mobilités**

Après avoir porté à la connaissance du Conseil Municipal que la Loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M.) donne la possibilité aux Communautés de Communes de devenir « Autorité Organisatrice de la Mobilité - AOM » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** le transfert de la compétence « Autorité d'Organisation de la Mobilité » dans le cadre de laquelle la Communauté ne demande pas à se substituer au Conseil Régional de Bretagne dans l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté conserve cependant la capacité de le faire à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des Transports . La modification des statuts communautaires pour intégrer à l'article « 7.4.9 – Mobilités », la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » sous réserve de l'avis favorable de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres.

**UNANIMITÉ**

## **9. Création d'un lieu-dit**

Sur proposition de Roger BOSSARD, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal, approuve la création du lieu-dit Maner Liorzou et de le référencer dans la base des adresses communales.

**UNANIMITÉ**

## **10. Régularisation de voirie à Lesmaëc**

Le 18 mars 2021, le conseil municipal a décidé la rectification de l'emprise de l'ancienne voie communale n°4 à Lesmaëc par l'échange de parcelles entre la commune et l'EARL de Lesmaëc. Le Conseil Municipal après délibération, décide de procéder à l'acquisition de la partie indivise de la parcelle G 784 d'une surface de 290 m<sup>2</sup> au prix de 0.30 €/m<sup>2</sup>, soit 87 €, et autorise le Maire à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette acquisition. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

**UNANIMITÉ**

## **11. Acquisition d'une parcelle à Kersanton pour la pose d'un surpresseur**

La pose d'un surpresseur sur le réseau d'eau potable à Kersanton nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée H n°1974 propriété du GFA AVEL. Le Conseil Municipal, décide d'acquérir l'emprise nécessaire à l'implantation d'un surpresseur pour une surface estimée à 100 m<sup>2</sup> au GFA AVEL au prix de 0,30 €/m<sup>2</sup>, les frais et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge du service eau de la commune. Il autorise le Maire à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette acquisition.

**UNANIMITÉ**

## **12. Tirage au sort des Jurés d'assises 2022**

Ont été tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale : Jean LE VOURCH, Hermann LUCAS, Marie-Claire BRIAND, Maurice LE ROUX, Cécile LE GAC et Jeanne POSTEC.

## **13. Informations et questions diverses**

Marie-Thé CUEFF adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal les modalités d'accès à la formation BAFA organisée par Haut Léon Communauté à la MFR de Plounévez. Les stages pratiques se dérouleront dans les centres de loisirs du territoire. Une campagne de communication est en cours de diffusion.

Les Accueils Collectifs de Mineurs de la communauté se regroupent pour proposer des séjours mutualisés au enfants selon leurs tranches d'âge. C'est ainsi une façon de réduire les coûts et permettre aux enfants de différentes communes de se rencontrer.